



Le Challenge « du Pays de Bray » se déroulera pendant l'année 2019 et comportera 10 courses. Le challenge est ouvert aux licenciés et aux non licenciés. Vous trouverez ci-dessous le règlement complet de cette 3ème édition.

• **Article 1 :**

Chacune des 10 organisations proposant les Marches, Randonnées, Trails, Course sur route et cross constituant le challenge est strictement indépendante et les concurrents participent sous le règlement propre à chaque organisation, sans que le challenge ne puisse s'y substituer de quelque façon que ce soit. Les points du challenge sont attribués suivant les classements scratch officiels fournis par chacune des 10 organisations, sans possibilité de contestation. L'obligation d'une assurance responsabilité civile et le respect du règlement FFA en matière de licences et de certificats médicaux sont également sous la responsabilité de chacune des organisations participantes.

Chacune des 10 organisations se réserve la possibilité de modifier le parcours initial suivant les contraintes environnementales (nidifications, protection d'espèces protégées, etc...), les contraintes de parcours (passages en terrain privé, utilisation du domaine public...) et contraintes organisationnelles (sécurité, intempéries, etc...). En cas d'annulation d'une étape sur décision de son organisation ou sur décision des autorités compétentes, le présent règlement reste inchangé et intégralement applicable.

• **Article 2 :**

Le challenge du Pays de Bray 2019 est constitué des étapes suivantes :

Cross de l'Epinay 27 janvier Course

Trail Fort et Vert 03 février Course / Randonnée

Foulées Bolhardaises 17 mars Course / Marche

Trail des Crocs Les Gdes Ventes 07 Avril Course / Randonnée

Trail du Pays de Bray 12 mai Course / Randonnée

[Challenge Pays de Bray 2019](#)

Les foulées Londinièraises 16 juin Course / Marche

Courses du Casino 29 juin Course / Marche

Les foulées Foucarmontaises 25 août Course / Marche

Trail d'Eawy 01 septembre Course / Randonnée

Trail de la Béthune 09 Novembre Course / Randonnée

Toutes les courses et marches de chaque organisation sont prises en compte dans le challenge sauf lors des courses du Casino le 29/06 (Le 10 Km du Casino ne sera pas pris en compte pour les Femmes, seul Le 7Km de La Forgionne le sera)

#### • Article 3 :

Pour être classé(e) :

**Concernant les marches,** il y a 9 marches dont 5 randonnées3 participations Marche sur route obligatoires, celui qui fait les 4 marches sur route bénéficiera d'un bonus de 2 points.

De plus, pour chaque randonnée effectuée donne un bonus de 2 points.

Soit : 1 randonnée : + 2 points

2 randonnées : + 4 points

3 randonnées : + 6 points

**Concernant les courses,** il y a 10 courses dont 3 Routes, 5 Trails et 1 cross

6 participations obligatoires et 2 points de bonus pour chaque course supplémentaire

Soit 7 courses : + 2 points

8 courses : + 4 points

9 courses : + 6 points

**Concernant les Marches Nordique,** il y a 5 Marches dont 1 Route, 4 Trails.

4 participations obligatoires et 2 points de bonus la course supplémentaire - Soit 5 courses : + 2 points

#### • Article 4 :

Les classements sont établis en additionnant les points gagnés sur les 6 meilleures épreuves (pour la Course) et les 3 meilleures (pour la marche).

Il y a un classement scratch Homme et un classement scratch Femme par course ou marche. Les points attribués sont :

- 1000 points au premier du classement scratch.

- 999 points ....

- 998 points ....

- ..... .

Bonus de 2 points par course ou marche/ Rando supplémentaires.

#### • Article 5 :

Les catégories d'âge, pour chaque épreuve, sont celles émises par la FFA. Pour le classement du Challenge, en cas de changement de catégories d'âge en cours d'année, la catégorie d'âge retenue est celle de la première épreuve du challenge.

#### • Article 6 :

Sont récompensés à la diligence du Challenge du Pays de Bray les trois premiers au scratch ainsi que les 3 premiers des catégories suivantes H et F : Ca, Ju, Es, S, V1, V2, V3, V4. Les récompenses H et F seront identiques. Pas de cumul de récompense.

Chaque participant figurant au classement final du challenge sera récompensé. Cette récompense sera remise aux coureurs présents lors de la cérémonie des récompenses. En cas d'absence l'organisation du challenge n'a aucune obligation de faire parvenir les récompenses. La date de la cérémonie des récompenses du Challenge 2019 reste à définir.